



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Saint-Yon

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

 **île de France**

Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CENTRE ESSONNE
CANTONS DE DOURDAN ET DE SAINT-CHÉRON**

Synthèse communale

SAINT-YON

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation de **Martina Peltola**, stagiaire,
et de **Diane Bétored**, cartographe

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	5
METHODOLOGIE	6
DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONNIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES.....	9
1. La commune au moment de l'établissement du premier cadastre parcellaire : un habitat morcelé et dispersé	9
2. Les facteurs d'évolution morphologique et spatiale	10
1. L'évolution démographique : un développement massif à partir du dernier quart du XXe siècle.....	10
2. L'extension du bâti : la priorité aux lotissements pavillonnaires.....	11
3. La forme actuelle du village : continuité urbaine et déplacement du centre.....	11
4. Evolutions paysagères.....	14
1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain	15
2. Eléments marquants du paysage actuel.....	16
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL	19
1. Caractéristiques architecturales.....	19
2. Analyse typologique du bâti.....	21
1. Edifices publics, civils ou religieux	21
2. Fermes	23
3. Maisons rurales.....	24
4. Cours communes	25
5. Villas, pavillons, maisons de notables	26
6. Moulins.....	28
3. Etat général du patrimoine	29
GLOSSAIRE	33

En couverture : pavillon-chapelle de l'ancienne léproserie de la Madeleine

SAINT-YON

CANTON DE SAINT-CHERON	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS	
POPULATION 2008 : 895 hab. POPULATION 1946 : 185 hab. POPULATION 1821 : 236 hab.	

RECENSEMENT

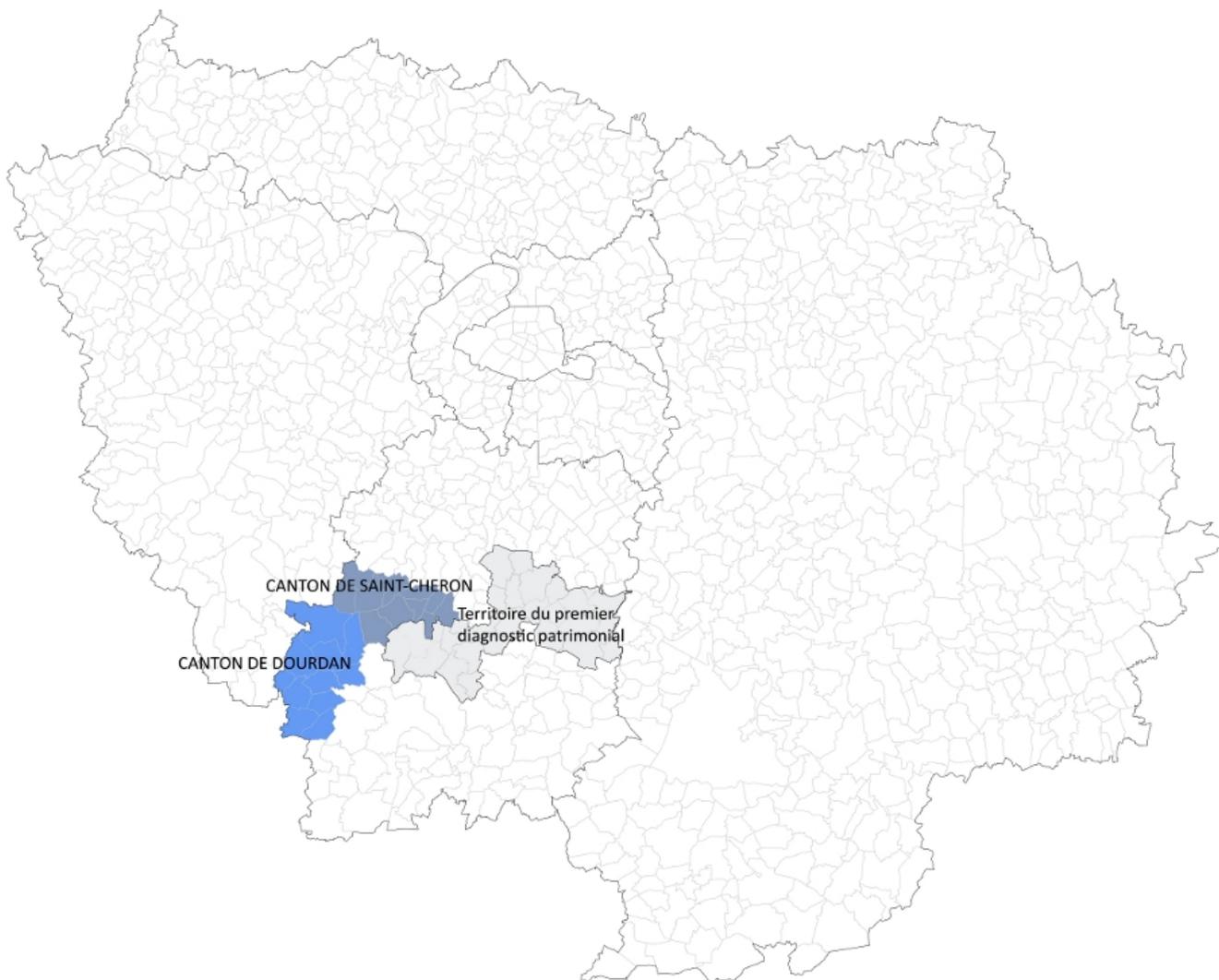
Nombre d'édifices recensés : 28			
Nombre d'édifices dénaturés : 22			
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :			
exceptionnel : 1	remarquable : 8	intéressant : 19	inaccessible : 0
Typologies architecturales dominantes :			
fermes	maisons rurales		

MORPHOLOGIE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	butte
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	butte
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique		village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé
Hameaux :	pas de hameaux		un hameau	plusieurs hameaux	
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui			non	
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication		
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie			
Document d'urbanisme :	POS	PLU	SCOT	pas de document d'urbanisme	

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES MARQUANTES

habitat dispersé	position défensive sur la butte	variété des milieux		
caractère rural	superficie du lotissement pavillonnaire	vues sur la vallée de la Renarde		



Les diagnostics patrimoniaux du centre de l'Essonne dans leur contexte francilien

CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2008, une convention signée entre le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Ile-de-France a conduit à la réalisation d'un premier diagnostic patrimonial sur trois cantons du centre du département, Etréchy, Mennecy, Brétigny-sur-Orge. Menée en neuf mois sur vingt-neuf communes, cette étude a permis d'identifier 2 389 éléments patrimoniaux, de dessiner les principales caractéristiques du territoire et de mettre en lumière les transformations subies par le patrimoine architectural, soumis aux effets conjoints de la périurbanisation et de la déprise agricole.

L'une des préconisations du rapport final consistait à étendre le diagnostic patrimonial aux deux cantons adjacents afin d'obtenir une vision d'ensemble du centre de l'Essonne. Une nouvelle convention signée en 2010 entre le Département et la Région prévoit ainsi d'étudier les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

S'étendant sur 233,32 km² et comptant 42 641 habitants en 2008, ces deux cantons comprennent vingt-deux communes, dont trois (en italiques dans le tableau ci-dessous) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial en 2008, commandé par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse lors des études préalables à son extension.

CANTON DE DOURDAN	Authon-la-Plaine	CANTON DE SAINT-CHÉRON	<i>Angervilliers</i>
	Chatignonville		Boissy-sous-Saint-Yon
	Corbreuse		Breuillet
	Dourdan		Breux-Jouy
	La Forêt-le-Roi		<i>Le Val-Saint-Germain</i>
	Les Granges-le-Roi		Saint-Chéron
	Mérobert		<i>Saint-Cyr-sous-Dourdan</i>
	Plessis-Saint-Benoist		Saint-Maurice-Montcouronne
	Richarville		Saint-Sulpice-de-Favières
	Roinville		Saint-Yon
	Saint-Escobille		Sermaise

L'objectif de tels travaux est de proposer au département de l'Essonne et aux communes concernées un outil d'aide à la gestion du territoire : fournissant à la fois un état des lieux patrimonial et une analyse des évolutions touchant le bâti, ils donnent des clés pour la compréhension et l'appréhension des phénomènes urbains dans la zone concernée. Le diagnostic patrimonial peut ainsi servir de fondement à des projets de gestion raisonnée du bâti ou de renouvellement des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'ensemble des études menées sur le centre de l'Essonne permettront de fonder scientifiquement le choix d'une aire géographique plus précise sur laquelle pourra être mené un inventaire topographique du patrimoine. Il est en effet important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire : faute de temps, les analyses architecturales, typologiques et paysagères menées dans le cadre d'un diagnostic restent incomplètes, mais aussi superficielles, au sens où le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique, exhaustive et identique pour l'ensemble des communes concernées. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux sur le terrain ;
- restitution du travail de terrain et élaboration des documents de synthèse¹.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre. Comportant seize champs, cette fiche permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies².

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère d'ancienneté : la limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit 1945. Toutefois, les édifices postérieurs à cette date mais d'un intérêt patrimonial incontestable sont intégrés au diagnostic. Sont ensuite écartés de la sélection tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies ne correspondant ni au rythme, ni aux proportions de la construction d'origine. C'est malheureusement le cas de nombreux bâtiments ruraux, pourtant constitutifs de l'identité du territoire. En revanche, lorsque les altérations s'avèrent plus légères (disparition de l'enduit ou du décor, changement du type de couverture), l'élément est recensé mais sa transformation est signalée.

Les édifices retenus sont ensuite caractérisés par un type et un degré d'intérêt², qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géoréférencée des données.

La synthèse du recensement par commune est accompagnée d'une analyse des principales caractéristiques du territoire et de ses évolutions. Les transformations liées aux changements d'usage des bâtiments sont particulièrement mises en lumière. Pour cette deuxième phase du diagnostic patrimonial du centre de l'Essonne, l'accent a davantage été mis sur l'étude des aspects paysagers liés au patrimoine et sur la définition de types architecturaux et de variantes.

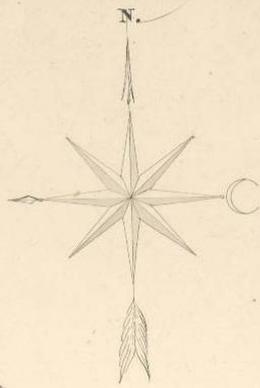
¹ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

² On en trouvera la définition dans le glossaire se trouvant à la fin de chaque synthèse.

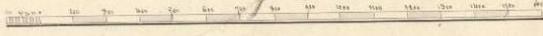
ADRESSE:				N° Fiche:					
Pré-inventaire :		OUI	NON	N° de photo :					
TYPLOGIE									
maison rurale	pavillon	maison de bourg	immeuble	puits	mairie	église			
cour commune	villa	maison à boutique	gare	moulin	école	monument aux morts			
petite ferme	maison de notable	maison de bourg à porte charretière	variantes notables :		autre:				
ferme	château	maison d'artisan							
Datation:				Signature:					
Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée						
Implantation:		village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé					
MATERIAUX DE COUVERTURE									
tuiles mécaniques	tuiles plates	ardoises	autre:		épis de faitage	tuiles de rive			
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE						
communs	colombier	puits	Pierre de taille	grès	meulière	enduit			
annexes	four		moellons	calcaire	briques				
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES									
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:			
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteaux brique-métal	modénature	décor briques				
INTERET									
architectural	morphologique	urbain	pittoresque	historique					
DEGRE				Transformations de surface					
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON				
				fenêtres pvc	enduit gratté				
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:				velux	garage				
				ouvertures reprises :					
				autre :					

Fiche de recensement utilisée lors des enquêtes de terrain

Cadre d'assemblage
 du Plan cadastral parcellaire de la Commune de
S'-YON
 Canton de Bourdain (363)
 Arrondissement de Nambouillet, Département de Seine-et-Oise (pise
 terminée sur le terrain le 26 Mars 1825) sous l'Administration de
 M. de Sancy, **INGENIEUR EN CHEF**, Chef de
 M. Michéaux, maître
 Le Sous-Direction de
 M. de Mampassaut, Directeur des Contributions directes
 M. Richard, Secrétaire en chef de l'Administration
 Les N°: Delaborde, Génouze de A. Classe



Echelle d'un mètre pour 10000.



3P 1608

Feuille d'assemblage du cadastre napoléonien (1825) ©A.D. 91

DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES

Situé au niveau de la confluence entre Renarde et Orge, le territoire de Saint-Yon s'étend sur près de 5 km² et se caractérise dès le premier abord par la variété des milieux occupés, de la vallée de la Renarde à la butte sur laquelle se situe le village, en passant par des plateaux et des coteaux boisés. L'altitude varie de 52 m le long de la Renarde à 151 m au sommet de la butte d'Antifer. Le village se trouve quant à lui sur une butte voisine, la butte à Fauchoux, dont le point le plus haut est à 146 m, mais qui a la particularité d'être relativement escarpée sur tous ses versants, contrairement à Antifer.

Le choix originel de ce site répond à des considérations religieuses (la colline est le lieu du martyr d'Yon) mais aussi défensives : installé en position surélevée, le village, protégé par les escarpements des flancs de la butte, jouit d'une vue à la fois sur les vallées du Hurepoix au nord et sur celle de la Juine au sud.

Le site est ainsi une place défensive et un centre stratégique important dès les invasions normandes et jusqu'au XVII^e siècle. Le village est alors entouré d'une enceinte dont témoigne encore la porte Bourdeaux. Lorsque la paix s'installe, le village se tourne sur l'activité agricole ; il décline progressivement et sa population commence à baisser dès le milieu du XIX^e siècle.

1. LA COMMUNE AU MOMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER CADASTRE PARCELLAIRE : UN HABITAT MORCELÉ ET DISPERSÉ

Le village compte 236 habitants en 1821, à la veille de l'établissement du cadastre napoléonien. L'essentiel du bâti se concentre à l'ouest du chemin de Feugères à Saint-Yon, du côté où se situe à la fois l'accès à l'eau et aux routes qui remontent vers la capitale par la vallée de l'Orge. L'est du territoire est en revanche quasiment inoccupé, à l'exception du petit noyau villageois situé en position défensive sur la butte et de l'ancienne léproserie de la Madeleine, installée volontairement à distance. Ce chemin, d'orientation nord-sud, constitue donc un axe structurant de la commune. Il est coupé perpendiculairement à hauteur de la Madeleine par un autre axe structurant, le chemin de Dourdan à Arpajon, qui marque nettement la limite entre une petite plaine agricole, au nord, et le bois de Bavielle (dans lequel est incluse la butte à Fauchoux) au sud.

Le bâti est très morcelé et très dispersé : le cœur ancien du village se compose de quatre maisons rurales à peine, groupées à petite distance de l'église, sur la butte. Cinq hameaux s'étendent du nord au sud, le long de la vallée de la Renarde ; trois d'entre eux sont en relation avec un moulin (L'Aunay, Dampierre, Les Cosnardières) et les deux autres, Les Cézardières et Feugères, ont un caractère exclusivement agricole.

Au XIX^e siècle, c'est le hameau des Cosnardières qui est considéré comme le centre de la commune : établi à mi-pente entre l'église et la Renarde, à l'écart



Extrait du cadastre napoléonien :
le village (1825) ©A.D. 91

des inondations³ mais à la hauteur du principal point d'eau de la commune, la fontaine Saint-Yon, il abrite la mairie, l'école et le lavoir communal. Le hameau de Feugères, au sud de la commune, était quant à lui le plus étendu et le plus peuplé. Il n'est composé que de fermes, de maisons rurales et de petites cours communes qui hébergeaient sans doute des ouvriers paysans.



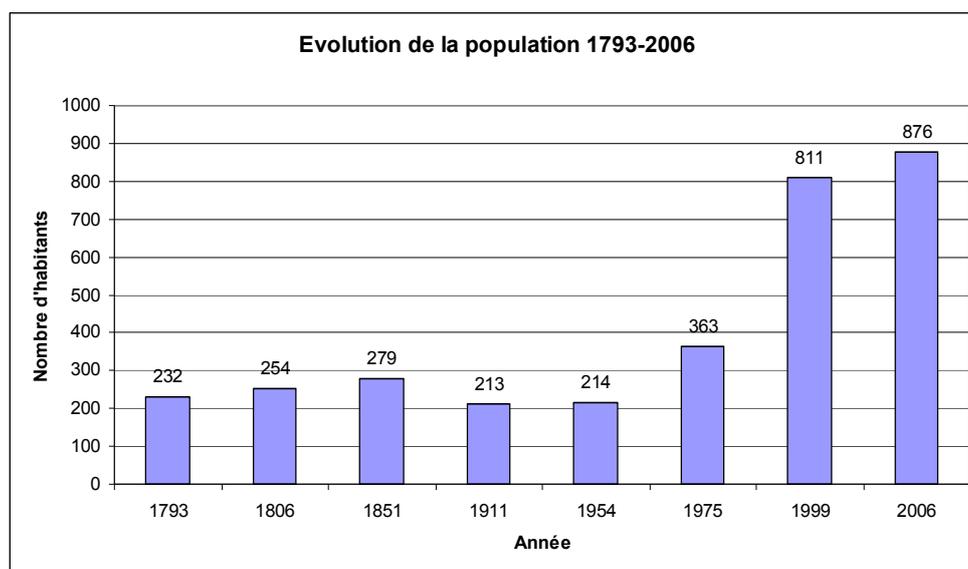
Extraits du cadastre napoléonien : les hameaux de Feugères, des Cézardières et des Cosnardières (1825) ©A.D. 91

Pour l'ensemble de la commune, ce sont 22 bâtiments dont l'emprise au sol est antécadastre qui ont été recensés, soit les 4/5^e des édifices pris en compte dans le diagnostic patrimonial. Ce chiffre témoigne d'une présence encore extrêmement forte du bâti ancien dans la commune.

2. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE ET SPATIALE

1. L'évolution démographique : un développement massif à partir du dernier quart du XXe siècle

La commune a connu une très légère hausse de la population dans la première moitié du XIXe siècle, avant de connaître, en raison de l'exode rural, une baisse significative que la mise en service du Tacot au début du XXe siècle n'a pas réussi à juguler.



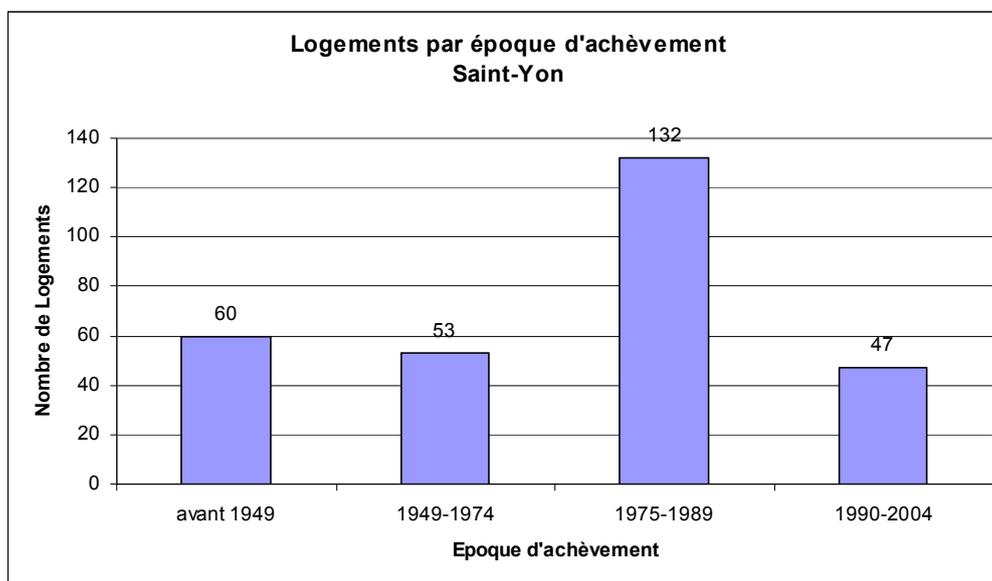
³ Le sol du fond de la vallée, à partir des Cosnardières jusqu'à la Renarde, est argileux et donc imperméable.

Seul l'avènement de l'automobile, à partir des années 1960 et 1970, et le phénomène conjoint de périurbanisation, dont témoigne la construction de lotissements, sont parvenus à enrayer la chute démographique et à inverser la tendance : la population quadruple en 50 ans.

2. L'extension du bâti : la priorité aux lotissements pavillonnaires

L'activité de construction est quasi-nulle à Saint-Yon au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle : n'ont été recensés que quatre bâtiments datant exclusivement de cette période. Ils se situent sur la butte ou dans le hameau des Cosnardières, les deux centres du village.

La tendance s'inverse après 1949 et plus fortement encore après 1974 : le nombre de logements construits s'accroît de manière considérable. Cette expansion urbaine se fait principalement dans le cadre de lotissements, à Feugères, à l'Aunay, mais surtout entre les hameaux des Cosnardières et de Dampierre où sont construits une centaine de pavillons qui s'étendent sur tout le coteau et instaurent une continuité urbaine entre des entités autrefois distantes.



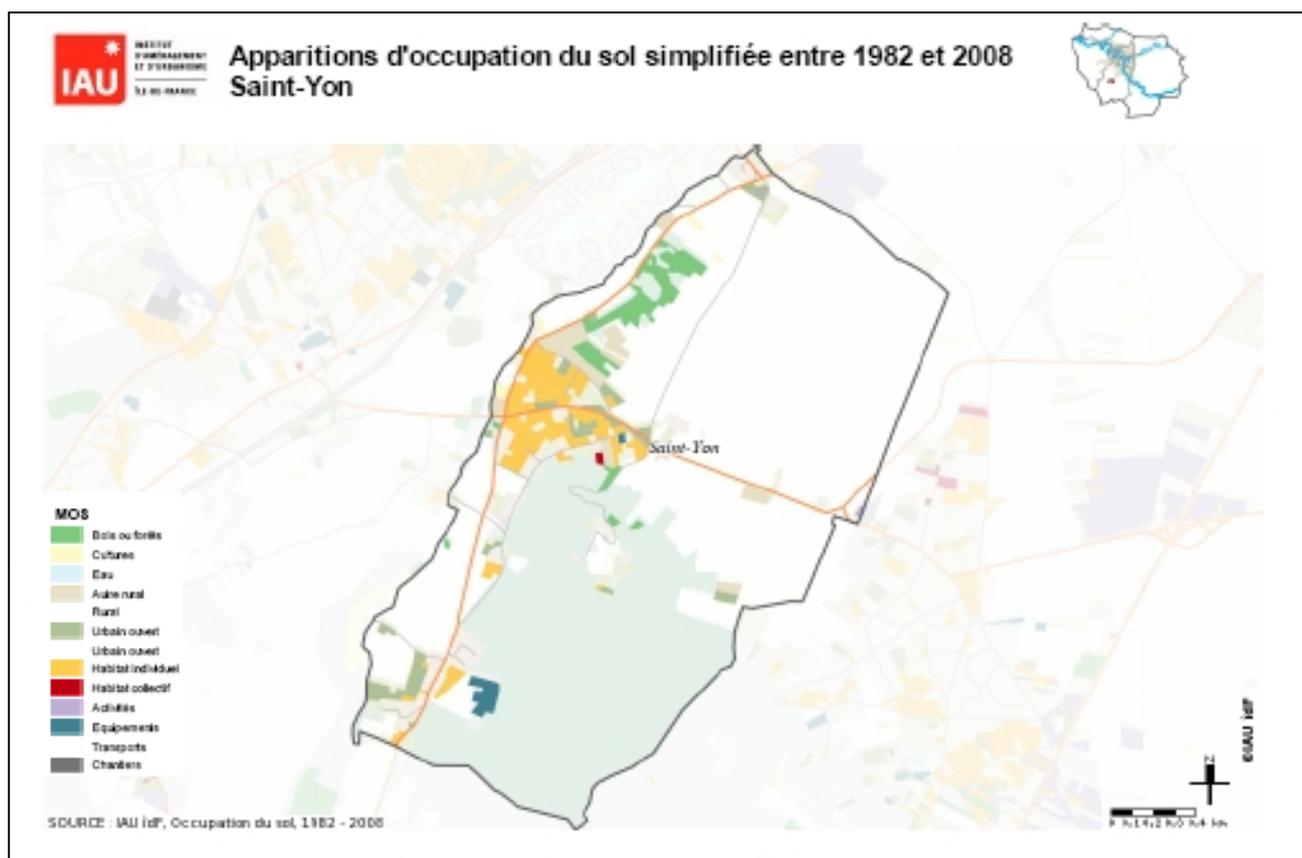
3. LA FORME ACTUELLE DU VILLAGE : CONTINUITÉ URBAINE ET DÉPLACEMENT DU CENTRE

Situé à l'extrême sud de l'agglomération parisienne, le village de Saint-Yon est entouré de communes fortement touchées par la périurbanisation en raison de leur proximité avec des axes de communication majeurs, la ligne C du RER et la RN20.

Saint-Yon n'est pas à l'écart du phénomène et la surface construite a considérablement augmenté au cours des dernières années. Ce processus a conduit à un recentrement de la commune : le noyau ancien autour de l'église est aujourd'hui un écart de la commune, isolé sur le plateau, tandis que la vallée est devenue le nouvel ensemble majeur. Il ne pourrait s'agir que d'une accentuation du phénomène déjà constaté au début du XIXe siècle, quand les hameaux occupaient majoritairement la vallée et tournaient le dos à la plaine agricole, mais le village semble aujourd'hui presque entièrement tourné vers Breuillet où se situent gares et liaisons routières en direction de la banlieue parisienne, délaissant complètement les centres historiques. Le hameau des Cosnardières reste plus dynamique en raison de la présence de la mairie, de l'école et bientôt d'une salle

polyvalente, mais il ne semble cependant pas attractif pour l'habitat : aucune construction récente n'y est installée. Les autres hameaux, qui tendent à être agrégés aujourd'hui dans une continuité urbaine qui s'étend de Feugères à Dampierre, ont perdu leur vocation agricole pour n'être plus que des lieux de résidence. Le hameau de L'Aunay, à l'écart de Saint-Yon, mais proche de Breuillet, est quant à lui absorbé dans la masse des constructions pavillonnaires limitrophes.

Malgré cela, le bâti des anciens écarts garde un aspect rural bien marqué ; les conséquences de la périurbanisation tiennent plus à de nouvelles constructions qu'à des transformations lourdes opérées sur le bâti ancien.



Page de droite : évolution des emprises foncières sur le territoire de la commune de Saint-Yon entre 1951 et 2005

Légende :	
	Limites communales
	Emprise foncière en 1951

4. EVOLUTIONS PAYSAGÈRES

D'après l'Atlas paysager élaboré par l'IAURIF, la commune de Saint-Yon se trouve au sein de la grande unité paysagère du rebord du plateau d'Etréchy, dans une sous-unité constitué par le « versant de plateau boisé sur plaine » que constitue le bois de Baviille. La complexité topographique qu'expriment ces dénominations traduit l'hétérogénéité du territoire, où l'on passe de la plaine ouverte au fond de vallée enherbé en passant par la butte boisée. Avec la dispersion de l'habitat, la présence de la butte et les vues que l'on peut avoir sur les alentours, cette variété est l'une des principales caractéristiques paysagères de la commune.

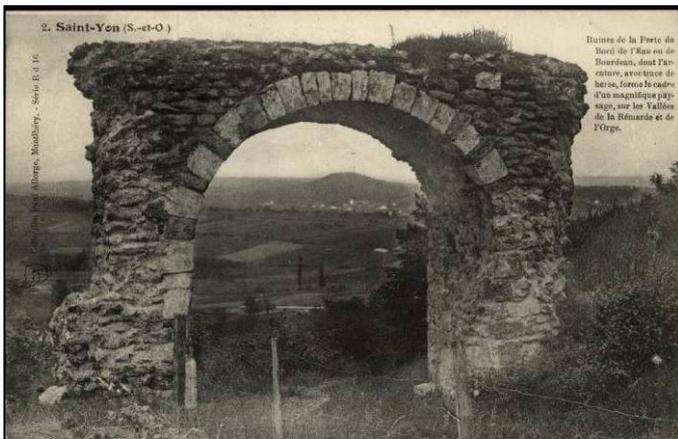


De haut en bas et de gauche à droite, la variété des milieux sur le territoire de la commune :

- *la pente boisée qui descend du plateau agricole à la rivière ; aux deux-tiers de sa hauteur, la R.D. 82, ici prise en direction du sud introduit une rupture de pente ;*
- *le plateau de Moret, avec une vue sur Breuillet, de l'autre côté de la vallée ;*
- *le « chemin de la Folie » reliant le plateau à la butte de Fauchoux par le bois de Baviille ;*
- *le moulin de la route de Breux, au creux de la vallée dont le fond cultivé.*

1. D’hier à aujourd’hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain

Le paysage de Saint-Yon a fait l’objet d’assez peu de photographies anciennes. Les cartes postale du début du siècle se concentrent sur les monuments de la commune - uniquement sur la butte - qui suffisent alors à construire son identité. Malgré les panoramas offerts par la situation de la commune, depuis la butte ou les flancs du coteau, aucune vue d’ensemble n’a été retrouvée. L’absence d’homogénéité paysagère, empêchant une reconnaissance immédiate d’un paysage représentatif de la commune est sans doute un critère d’explication. Néanmoins, la comparaison entre ces quelques cartes consacrées à l’église ou à la porte Bourdeaux et la situation actuelle fournissent tout de même quelques indices sur l’évolution des paysages.



Les vues nous montrent dans l’ensemble un paysage bien plus ouvert qu’aujourd’hui. La première carte postale, en haut à gauche, est particulièrement significative : il est aujourd’hui impossible d’apercevoir la vallée depuis la porte de l’ancienne enceinte (voir la photo p. 19) Le coteau nord est ainsi recouvert d’une forêt de feuillus sur presque toute sa hauteur (à l’exception d’une grande parcelle en culture qui s’étend de la mairie à la vallée), alors que cette pente, malgré son exposition au nord, était auparavant entièrement défrichée et servait à la culture de la vigne, comme nous l’apprend la carte postale en haut à droite, ce que confirme la Monographie de l’instituteur. L’église elle-même est aujourd’hui cernée d’arbres et d’arbustes qui la rendent moins visible et tendent à lui donner un aspect plus trapu et moins élancé. La ligne électrique marque elle aussi fortement le paysage de la butte.

2. Éléments marquants du paysage actuel

L'étagement de l'habitat était un caractère fort du territoire de Saint-Yon. Il reste encore visible, depuis la plaine comme depuis la vallée, mais il est actuellement brouillé par un lotissement pavillonnaire hors d'échelle⁴, construit à partir des années 1970 qui s'étend sur toute la hauteur de la pente, sans tenir compte des implantations anciennes.



Vue de Saint-Yon prise en direction du sud depuis le plateau de Breuillet : au premier plan, le village de Breux, qui masque le moulin de Saint-Yon. On distingue néanmoins, juste derrière, la végétation ripisylve qui marque le tracé de la rivière. A l'arrière, la butte de Fauchoux, avec la mairie à mi-pente et le lotissement pavillonnaire qui couvre le flanc nord-ouest de la colline.

Par ailleurs, ce même lotissement instaure par son étendue une continuité urbaine entre le centre administratif du village et l'ancienne léproserie de la Madeleine, autrefois particulièrement isolée (photo ci-dessous ; on distingue par ailleurs le clocher de l'église au sommet de la butte).



⁴ La carte de superposition du bâti entre 1951 et 2005, page 13, montre bien l'ampleur de l'expansion urbaine par rapport à la taille antérieure de la commune.

Dans de nombreuses autres communes de la région, la présence de pavillons standardisés a également tendance à uniformiser les entrées de ville. Saint-Yon n'échappe pas à ce phénomène, qu'il s'agisse de l'entrée nord ou de l'entrée sud de la commune, à l'Aunay (ci-dessous, à gauche) ou à Feugères (ci-dessous, à droite). Par ailleurs, les bâtiments qui composent ces divers lotissements ont des formes hétéroclites qui rompent avec les caractéristiques architecturales de la commune, dans laquelle les bâtiments ont une forme plutôt allongée et basse et sont implantés perpendiculairement à la pente.



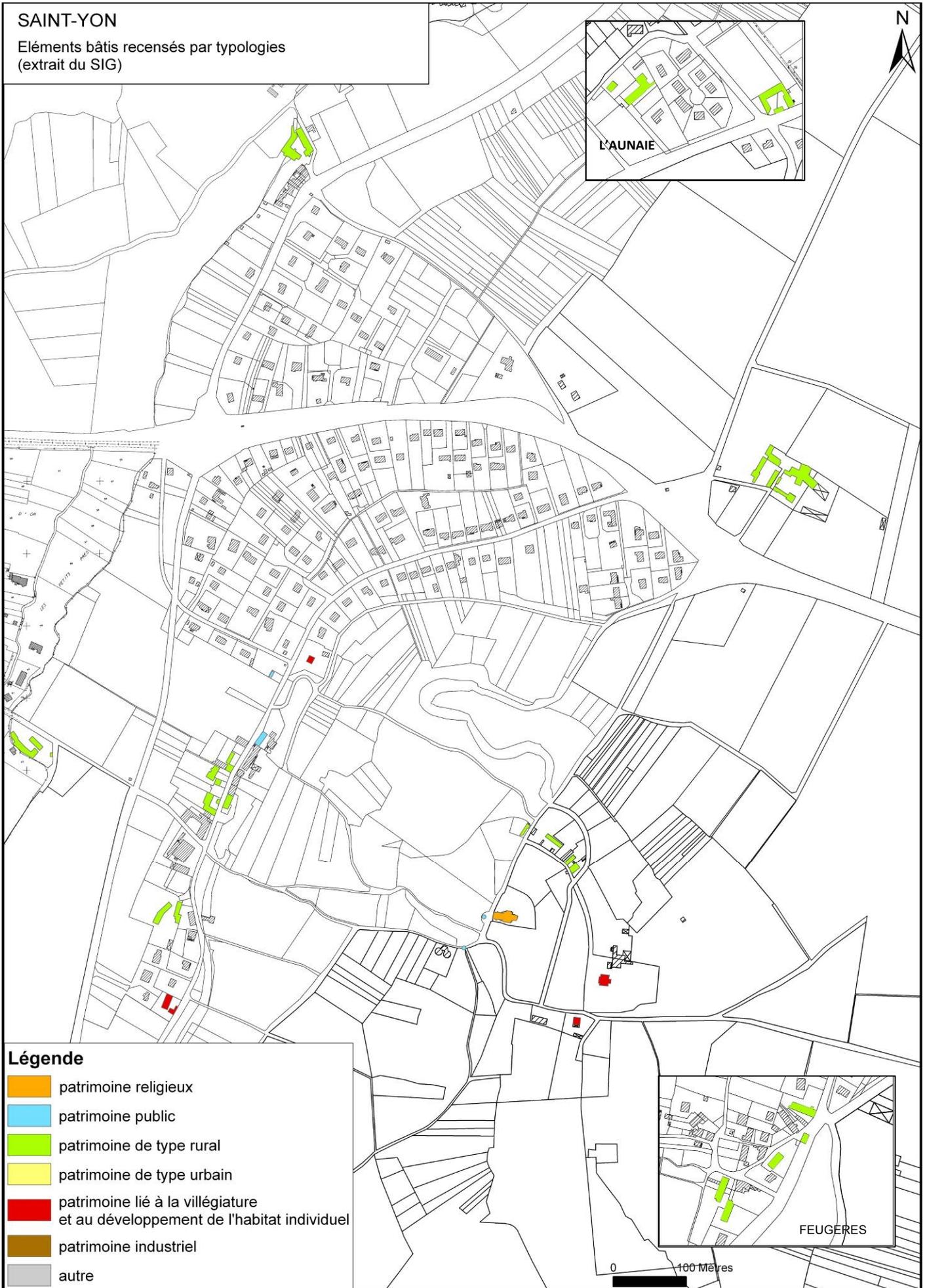
Les réseaux électriques sont très présents. En revanche, aucun panneau publicitaire n'a été vu sur le territoire de la commune.

Enfin, si les panoramas étaient au début du XXe siècle l'un des atouts de la commune, force est de constater aujourd'hui qu'ils sont altérés par des constructions hors d'échelle dans les communes environnantes (ci-dessous, vue sur Breuillet depuis la Madeleine).



SAINT-YON

Eléments bâtis recensés par typologies
(extrait du SIG)



ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

1. CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Les bâtiments à caractère rural et à vocation agricole prédominent très largement dans le patrimoine recensé à Saint-Yon. Cela s'explique par l'évolution de la fonction du village à travers les siècles : d'abord site stratégique et défensif, ce dont témoigne la porte Bourdeaux (STY12, ci-dessous) , seul vestige de l'enceinte qui protégeait le sommet de la butte⁵, la commune se replie sur l'activité agricole (vigne, céréales, puis pommes de terres et graines pour les maisons Vilmorin et Simon) lorsque s'ouvre une longue période de paix à partir du XVIIe siècle.



La porte Bourdeaux, ou Bordeaux, est la seule porte subsistante sur les trois que comptait l'enceinte. Constituée d'un appareillage de grès et de meulière, elle daterait du XIIIe siècle. Elle a visiblement été restaurée et consolidée au cours du XXe siècle.

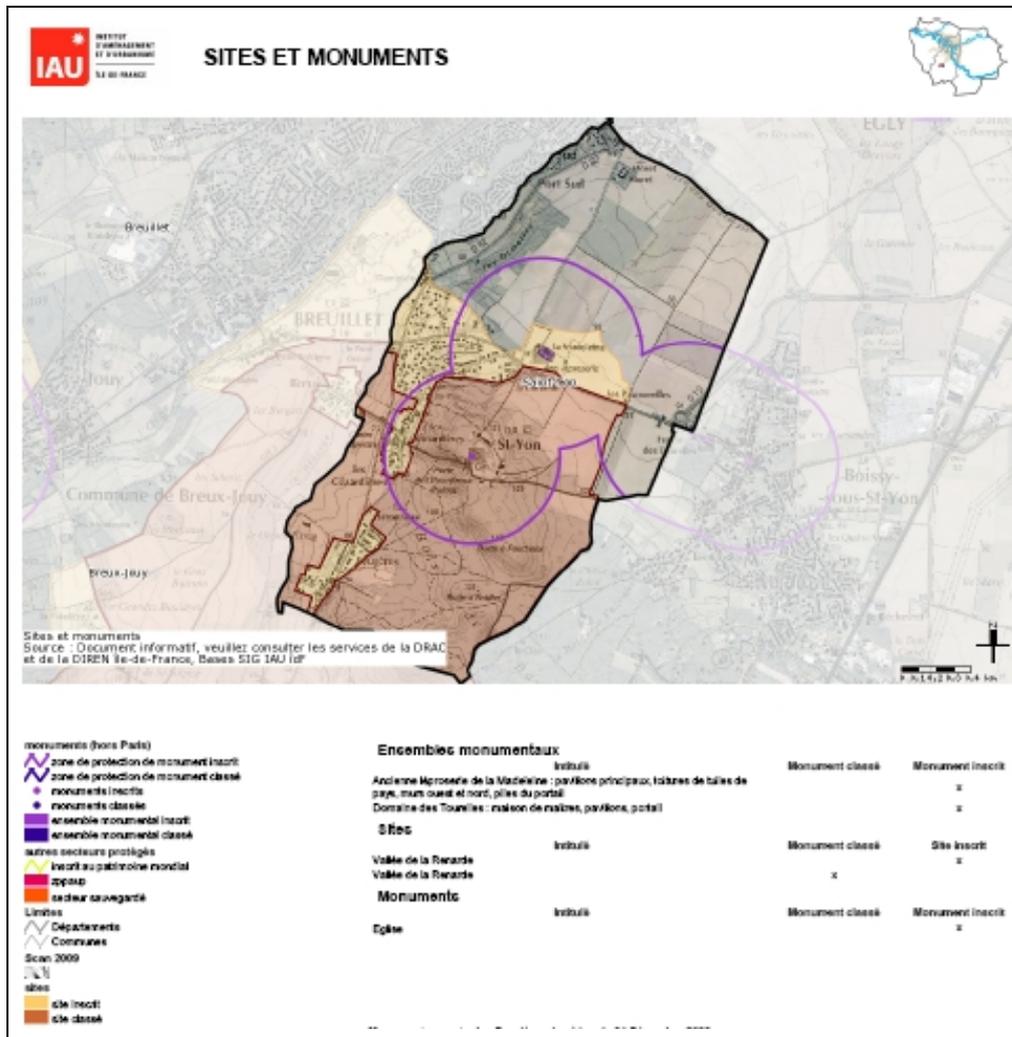
Cette vocation agricole est exclusive : l'absence à Saint-Yon de tout bâtiment artisanal ou industriel et même de toute maison de bourg ou boutique est notable.

La grande majorité des bâtiments sont construits en grès, fréquemment complété par des moellons de meulière ou de silex. Seule l'église – dans sa partie la plus ancienne – et le monument aux morts sont en calcaire : la faible utilisation de ce matériau s'explique par son absence sur le territoire de la commune et les coûts liés à son acheminement. De manière générale, la Monographie de l'instituteur signale un manque de matières premières à Saint-Yon : il n'existe en effet aucune carrière ; seul un petit banc de pierre situé sur le plateau a été brièvement exploité à la fin du XIXe siècle.

⁵ La Monographie de l'instituteur (1899) indique également la présence passée de plusieurs châteaux-forts sur cette même butte.

Les édifices construits au XIXe ou au XXe siècles sont tous enduits ; à l'inverse, les bâtiments les plus anciens ont presque tous perdu leur revêtement, qu'il ait été gratté ou qu'il soit tombé de lui-même faute d'entretien. Les couvertures de tuiles plates sont en revanche encore très présentes.

La commune compte deux édifices inscrits : l'ancienne léproserie de la Madeleine et l'église Saint-Yon. Les zones de servitude afférentes sont représentées sur la carte ci-dessous.



Le patrimoine recensé à Saint-Yon est très majoritairement antécadastre et réparti de façon homogène dans les différents hameaux, même si l'on note que le hameau de Feugères est plus touché par les dénaturations que les autres. Cette tendance est liée à sa position, dans une zone où le résidentiel s'étend fortement, mais aussi à sa composition d'origine, petites maisons rurales et cours communes, plus touchées de manière générale par les transformations du bâti.

Le hameau de Dampierre constitue une exception notable à cette préservation générale du bâti ancien : l'ensemble de l'alignement remarquable de petites maisons autour du moulin a été trop dénaturé pour pouvoir être pris en compte dans le diagnostic.

2. ANALYSE TYPOLOGIQUE DU BÂTI

	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Inaccessible	Total
Maisons rurales	5 + 1 grange isolée	1			7
Cours communes		1			1
Fermes	6	2			8
Pavillons	1				1
Villas	1	1			2
Maisons de notable		1			1
Moulins	1	1			2
Edifices publics, civils ou religieux	3 + porte Bourdeaux	1	1		6

1. Edifices publics, civils ou religieux

Nombre d'édifices recensés : 6 (église STY10 ; monuments aux morts STY11 ; mairie-école STY24 ; lavoir et fontaine STY25 ; ancienne léproserie de la Madeleine STY03 ; porte Bourdeaux STY12)

Exceptionnel : 1 (STY03 - ancienne léproserie de la Madeleine,)

Remarquable : 1 (STY10 - église)

L'église et le monument aux morts sont situés sur la butte, tandis que la mairie-école et le lavoir se trouvent sur le flanc nord-ouest, à mi-pente, à la hauteur de la fontaine Saint-Yon, dans le hameau des Cosnardières. On observe donc une certaine séparation des fonctions.

L'église, inscrite en 1948, date en partie du XII^e siècle et a été fortement restaurée au XIX^e siècle. Elle se distingue par son entrée, une porte à arc gothique encadrée de quatre colonnettes, le tout en calcaire sculpté. Le reste de l'édifice, mêlant pierre de taille et moellons, grès et meulière, est très peu orné. Le cimetière qui l'entoure a subsisté, contrairement à la plupart des autres sites du territoire d'étude. Face à elle se trouve le monument aux morts, en calcaire lui aussi et de facture très simple.

L'école se situait à la fin du XVIII^e siècle sur la butte, en face de l'église.



Devant l'exigüité des locaux, le conseil décida en 1873 de lui attribuer la salle de la mairie, installée dix ans plus tôt dans un ancien bâtiment dont la façade avait été refaite à neuf pour l'occasion. Il s'agit là de la mairie actuelle, dont l'emprise au sol est effectivement antécadastre mais dont la façade, avec son clocheton et son horloge, est caractéristique du XIXe siècle. Un nouveau bâtiment, dédié spécifiquement à la salle de classe, est construit à l'arrière de ce premier site à la fin du XIXe siècle. Il abrite encore l'école aujourd'hui. L'ensemble a néanmoins été remanié : l'accès à la mairie a notamment été modifié et une porte donnant sur la rue a été transformée en fenêtre.



Le lavoir communal se trouve en face de la mairie, sur le flanc de la pente qui descend vers la Renarde. Il était probablement alimenté par la fontaine Saint-Yon toute proche ; paradoxalement, sa forme en appentis évoque plutôt un lavoir de bord de rivière qu'un lavoir de village. Aujourd'hui privé de son alimentation en eau, il se signale par ses dimensions modestes. Il y aurait eu un second lavoir dans le hameau de Feugères, construit à la fin du XIXe siècle au bord de la Renarde, mais celui-ci n'a pu être localisé.

La ferme de la Madeleine constitue un cas à part : ancienne léproserie, bâtie au XVIIe siècle, elle constitue un ensemble de grande ampleur, dont les quatre pavillons, aux toits pentus et couverts de tuiles plates, ornés d'une corniche de brique, sont visibles de très loin dans la plaine. L'un des pavillons, ancienne chapelle Sainte-Madeleine, a conservé ses grandes ouvertures caractéristiques. Le préinventaire mentionne en outre des dépendances relativement bien conservées : laiterie, boulangerie avec vestiges du four en brique, potager. Malgré sa division en plusieurs parcelles et l'adjonction de bâtiments et hangars plus récents, elle demeure un élément exceptionnel du patrimoine de Saint-Yon.



2. Fermes

Nombre d'édifices recensés : 9

Remarquables : 2 (STY 20 – 27 rue des Cosnardières ; STY 21 – 29-33 rue des Cosnardières)

La catégorie typologique la plus représentée à Saint-Yon est celle des fermes, témoignant du caractère agricole de la commune. On en distingue deux types, les petites fermes et les grandes fermes à cour fermée, ces dernières étant les plus représentées.

Les petites fermes se trouvent toutes intégrées à des hameaux, aux Cosnardières ou à Feugères. Construites en moellons de grès, de silex et de meulière, couvertes majoritairement de tuiles plates, elles se distinguent par leurs dimensions réduites et par leur plus grande ouverture sur l'extérieur que les grandes fermes. Leur intérêt est morphologique : elles ont conservé leur emprise au sol d'origine, leurs annexes à vocation agricole mais aussi le rythme irrégulier de leurs ouvertures, en nombre réduit. L'une de ces petites fermes (STY21, ci-dessous) a été qualifiée de remarquable en raison de l'absence de transformations extérieures et de la présence sur le logis, en retrait par rapport à la rue, d'une entrée de cave plein cintre, constituée de blocs appareillés et sculptés.



Les grandes fermes à cour fermée sont réparties sur l'ensemble du territoire, avec une concentration plus forte cependant dans le hameau des Cosnardières. Paradoxalement, on n'en dénombre qu'une seule dans la plaine agricole au nord-est du village. Encore s'agit-il de l'ancienne léproserie de La Madeleine, qui n'a été que tardivement transformée en ferme. Toutes les autres se trouvent dans la vallée, à proximité de la Renarde ou d'un point d'eau. Les grandes fermes de Saint-Yon présentent toutes un logis assez simple⁶, assez peu distinct par sa mise en œuvre et sa décoration des autres éléments de la ferme. Les bâtiments s'organisent autour de cours rectangulaires, de taille relativement réduite et fermées par des murs qui ont parfois conservé leur chaperon.

⁶ A l'exception de la ferme recensée STY02, située au nord, dans le hameau de l'Aunay, tout au bord de la Renarde et dont le logis est particulièrement soigné. Elle est par ailleurs la seule ferme non antécadastre de la commune : toutes les autres ont conservé des emprises au sol antérieures au XIXe siècle.



Deux fermes à cour fermée de la rue des Cosnardières (STY20 et STY21) : dans les deux cas, le logis est placé en héberge par rapport à la rue, tandis que les annexes agricoles sont en fond de parcelle et parallèles à la voirie. L'avant de la parcelle, sur rue, est clos de murs.

La présence de vignes est attestée sur les flancs de la butte au moins jusque dans les premières décennies du XXe siècle. Peut-être quelques-unes de ces fermes ont-elles abrité à un certain moment une activité viticole.

3. Maisons rurales

Nombre d'édifices recensés : 6 + 1 grange isolée

Remarquable : 1 (STY08 - 7 rue de l'Eglise)

Les maisons rurales, unités agricoles plus réduites que les fermes, se localisent exclusivement sur la butte autour de l'église (où elles constituent la seule forme d'habitat antécadastre recensé) et dans le hameau de Feugères. Aucune ne se trouve dans le centre administratif du village, les Cosnardières, où dominent les fermes. Hormis STY06, elles se présentent toutes sous la forme de blocs-à-terre très simples : l'habitation et les annexes agricoles sont dans le même bâtiment, sous le même toit (ci-dessous, STY09 et STY15).



L'une d'entre elles a conservé presque toutes ses caractéristiques d'origine : plan bloc-à-terre, tuiles plates, enduit non gratté, rythme des ouvertures, châssis en bois peint (STY08, 7 rue de l'Église, ci-dessous). Pour cette raison, elle a été qualifiée de remarquable. Seule la porte en bois de la lucarne a été remplacée par une vitre, indiquant la transformation – discrète - des combles en espace d'habitation.



4. Cours communes

Nombre d'édifices recensés : **1**

Remarquable : **1** (STY16 – Cour des Sablons)

Les cours communes sont une caractéristique de l'habitat rural ancien. Y vivaient autrefois les petits paysans sans terre qui louaient leurs bras aux grands fermiers ou encore les domestiques d'un château. A Saint-Yon, on les trouve dans le hameau de Feugères, où la toponymie a gardé leur souvenir (Cour des Sablons, Cour du vieux Feugères) et autour du moulin de Dampierre.

Il s'agit d'un habitat modeste et varié, composé de petites unités mitoyennes en rez-de-chaussée ou à un étage, le plus souvent sans ornementation en façade. Son caractère rudimentaire lui vaut le plus souvent d'être transformé pour s'adapter aux contraintes de l'habitat actuel. C'est pourquoi une seule cour commune, la Cour des Sablons (STY16, page suivante), a été recensée à Saint-Yon dans le hameau de Feugères. Les modifications auxquelles elle a été soumise restent légères ; la fonction d'origine est encore nettement lisible et la modestie de l'habitat reste prégnante. L'enduit a largement subsisté et n'a pas été gratté, aucune lucarne n'a été ajoutée ; à l'exception de la maison centrale, les combles ont même gardé leur fonction agricole. Par ailleurs, la cour comprend un puits et une petite annexe en moellons de grès.



5. Villas, pavillons, maisons de notables

Nombre d'édifices recensés : 4 (dont 2 villas)

Remarquables : 2 (STY05 - route de Saint-Yon ; STY18 - 1 rue des Cosnardières)

La commune de Saint-Yon ne compte que très peu de constructions liées à la villégiature et aux transformations de l'habitat individuel à partir de la fin du XIXe siècle.

Deux villas seulement, de style très différent l'une de l'autre, ont été recensées ; elles sont situées chacune à une extrémité de la rue des Cosnardières, centre du village à l'époque de leur construction.

La « Villa Bon Accueil » (STY18) se distingue par la persistance de sa morphologie d'origine et par la qualité de sa décoration. Son emprise au sol est antécadastre, mais sa reprise semble dater du début du XXe siècle : il s'agit peut-être d'un ancien logis de ferme transformé, ce qui expliquerait l'alignement du pignon sur la rue, atypique pour une villa.



L'entrée est précédée d'un grand portail encadré de deux pilastres ; des communs, malheureusement en mauvais état, entourent la maison sur son flanc droit ainsi que sur l'arrière. Construite en moellons de grès et de meulière sur un soubassement de pierres appareillées, elle présente une façade rocaillée, ornée d'une modénature en brique et plâtre et ponctuée d'éléments de décor en céramique, mascarons et fleurs, sur le pignon, l'encadrement des baies et la corniche de plâtre qui court le long du toit. La villa est actuellement en cours de rénovation.

La seconde villa (STY26, ci-contre), quoique de plus grande ampleur, est de facture plus simple et a subi plus de transformations. Néanmoins, elle a gardé ses aisseliers en bois, son épi de faitage et ses garde-corps en bois. L'enduit, récemment refait, comporte des bandeaux lissés qui imitent des colombages. Le bâtiment souffre d'un manque de visibilité dû à la plantation d'une haie persistante qui la masque, alors qu'une des caractéristiques typologiques des villas du début du siècle est de se trouver au milieu d'un jardin ouvert vers l'extérieur.



Sur la butte, un peu à l'écart par rapport au noyau villageois ancien, se trouve une maison de notable du début du XXe siècle (STY05, ci-dessous) que les cartes postales anciennes qualifient de château. Il s'agit de la demeure imposante de Maurice Morel, inventeur de la chaussure de sécurité, dont la tombe monumentale en marbre est visible



dans le cimetière proche. Elle se situe au cœur d'une vaste parcelle et est accompagnée de communs dont une partie a été transformée en habitation indépendante. Avec la mise en perspective de son entrée, ses sept travées, l'emboîtement des différents volumes (toits à double pente et en pavillon, avant-corps sur le côté gauche) et sa modénature simple mais soignée, elle présente un intérêt architectural certain.

Sur la parcelle voisine se trouve un pavillon de même époque (STY04) : peut-être constituait-il à l'origine une dépendance de la maison de notable, ce qui expliquerait sa situation à la fois à l'écart du village et à proximité du « château ».

6. Moulins

Nombre d'édifices recensés : 2

Remarquable : 1 (STY27 - moulin de Dampierre)

Les moulins sont très nombreux le long du cours de la Renarde. Il en subsiste deux à Saint-Yon, à Dampierre et sur la route de Breux. Il en aurait existé un troisième au nord, à l'Aunay, mais il n'en reste aucune trace.

Le moulin de Dampierre (STY27, ci-dessous) est monumental : son portail est fermé par une grille épaisse et est flanqué d'une tourelle octogonale en pierre de taille ; l'ensemble de la propriété est entouré de hauts murs, eux-mêmes longés à l'extérieur par un large chemin pavé de grès. Les bâtiments visibles sont de grande taille et se distribuent autour d'une vaste cour. Ceux qui se situent à proximité de la grille d'entrée ont subi une restauration fantaisiste au cours des années 1920 : ils présentent en effet des colombages de style normand et une galerie en bois. La roue du moulin a été supprimée dès 1928 et le bief a cessé d'être alimenté en 1964.



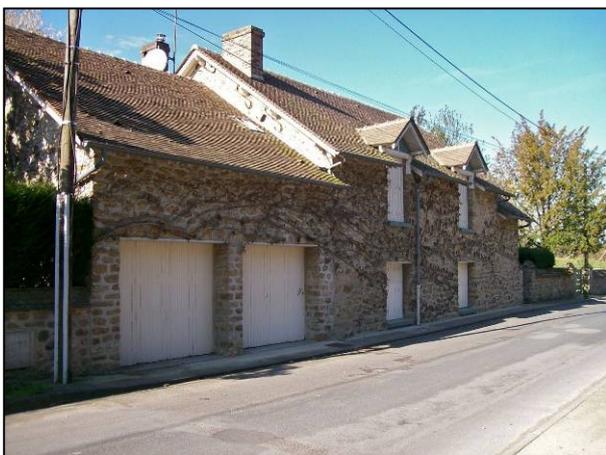
L'activité du second moulin recensé (STY28, ci-contre) a cessé à la même époque, en 1930, et son bief a été déclassé en 1960. Il a subi une transformation bien plus lourde puisqu'il a été divisé en appartements en 1980. Il présente désormais une allure à mi-chemin entre le moulin, dont il conserve l'allure générale et les murs, et l'immeuble moderne, auquel il a emprunté fausses lucarnes, fenêtres en pvc et volets roulants.



3. ETAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE

Sur 28 éléments recensés, 8 ont été qualifiés de remarquables et 1 d'exceptionnel, en raison de leur intérêt architectural et morphologique, et de la préservation de leur structure et caractères d'origine. Il s'agit donc de près d'un tiers des éléments pris en compte, ce qui témoigne de l'intérêt patrimonial de la commune. Les 19 autres éléments ont été qualifiés d'intéressants car ils ont été transformés ; leur structure reste cependant lisible.

En revanche, 22 autres édifices bâtis avant 1945 n'ont pas été recensés car ils étaient dénaturés par des transformations lourdes. Rapporté au nombre des éléments intégrés au diagnostic, ce chiffre s'avère relativement important, en particulier pour une commune située à l'écart des grands axes de communication. Le caractère rural du bâti ancien explique en partie ce phénomène : en effet, avec le déclin des activités agricoles, maisons rurales, moulins et fermes perdent leur fonction première et sont fréquemment reconvertis en lieux de résidence. Or, ce type d'architecture s'avère particulièrement mal adapté aux exigences de l'habitat moderne : ce sont des bâtiments construits à l'économie, avec des ouvertures irrégulières – pour répondre strictement aux besoins de l'activité agricole – et relativement rares, afin d'éviter toute déperdition de chaleur et de renforcer la solidité de la construction. Aujourd'hui, la recherche de lumière et de confort, ainsi que les nouvelles conditions de vie, imposent des transformations importantes (perçement de baies régulières et disproportionnées, de portes de garage) qui, par méconnaissance des techniques traditionnelles de restauration ou de réhabilitation, altèrent profondément la structure d'origine de l'édifice (ci-dessous, à gauche). D'autres bâtiments de ce type, trop exigus pour les usages modernes, sont fortement agrandis sans respect des proportions et des orientations d'origine (ci-dessous, à droite).



Une particularité de la commune de Saint-Yon tient à la dénaturation d'ensembles bâtis, comme les cours communes de Feugères ou de Dampierre ou encore l'ancienne ferme de Moret. Celle-ci constitue un exemple particulièrement significatif : repérée dans le préinventaire comme un ensemble agricole important, comportant des bâtiments d'un intérêt architectural et morphologique avéré (notamment une grange à contreforts, un four et une laiterie dans le logis), elle est aujourd'hui divisée en plusieurs parcelles bien séparées par des murs et des haies ; les bâtiments qui la composaient sont à usage exclusif d'habitation et ont tous été modifiés de différentes manières par leurs propriétaires respectifs. Il en résulte un assemblage hétéroclite de maisons qui ont perdu tout lien entre elles (page suivante).



Un très grand nombre de bâtiments de la commune est touché par des transformations plus légères, mais qui, à force d'accumulation, dénaturent elles aussi édifices et ensembles bâtis. L'une des altérations les plus fréquemment constatées tient au remplacement des huisseries en bois, à carreaux, par des éléments en pvc blanc ; de la même façon, les portes et portails d'origine, en bois, sont déposés pour laisser la place à des objets de série, en matériaux composites, en décalage par rapport au style local.

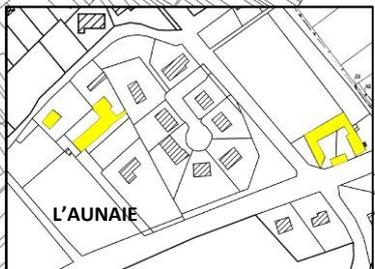


Enfin, à l'instar de toutes les communes à la fois rurales et périurbaines, le village subit la mode du « faux rustique » : les enduits sont grattés pour laisser apparaître les pierres – qui ne sont dès lors plus protégées des intempéries –, des lucarnes, souvent ornées d'un parement de briques, sont ajoutées, les linteaux de bois situés au-dessus des fenêtres et qui n'avaient auparavant qu'une fonction structurelle, sont rendus apparents et acquièrent ainsi une fonction décorative. S'y mêlent fréquemment des éléments de confort moderne, garages et paraboles.



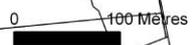
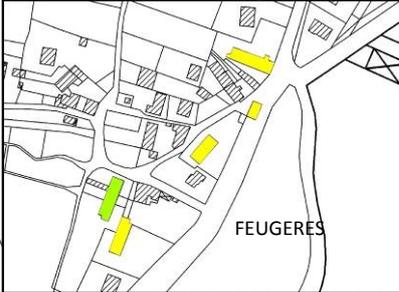
SAINT-YON

Éléments bâtis recensés et degrés d'intérêt patrimonial
(extrait du SIG)



Légende

	exceptionnel
	remarquable
	intéressant
	inaccessible



GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.

Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.

C

Chainage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi

quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originales, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Epi de faitage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.

F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.

M

Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)

Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les

communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocaille : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.

T

Tuiles de rive : tuile de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

